

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 06 février 2023

Département  
d'Indre-et-Loire

**Ordre du Jour :**

- Limitation de vitesse à la Joubardière et pose de panneaux routiers
- Questions diverses
- repas des aînés le 18 mars
- date de l'inauguration de la boutique l'Éphémère
- point sur le Presbytère

**Nombre de membres  
en exercice:** 14

Le 06 février 2023 à 20 h 30, l'assemblée régulièrement convoquée le jeudi 02 février 2023, s'est réunie sous la présidence de Pascal DUGUÉ.

**Présents :** 13

**Votants:** 13

**Sont présents:** Pascal DUGUÉ, Isabelle BÉJANIN, François RODE, Laurent FAUVEL, Monique BOITARD, Valéry BOUÉ, Bertrand CARDON, Jean-François CHANDELLIER, Guillaume CHEVRÉ, Céline DIERIC, Murielle JACQUES, Pierre LOUAULT, Nicole PERRIER

**Représentés:**

**Excuses:** Claire LEVIEUX

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Isabelle BÉJANIN

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 09 janvier 2023.

### Objet: LIMITATION DE VITESSE A LA JOUBARDIERE - DE 2023 014

Vu les articles L2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

A la suite du courriel reçu par M. et Mme Medvedeff, habitants à la Joubardière, Monsieur le Maire évoque la circulation à grande vitesse des automobilistes au niveau des voies communales 8 et 12.

Considérant la circulation à grande vitesse au niveau du lieu-dit La Joubardière ;

*Pierre Louault indique qu'il n'est pas favorable à la mise en place d'un double stop en rase campagne. Monsieur le Maire le rejoint et estime que les stops risqueraient de ne pas être respectés.*

*François Rode, Maire adjoint, propose d'instaurer la priorité à droite.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de limiter la vitesse à 50km/h au lieu-dit la Joubardière.

**DIT** que deux panneaux de limitation de vitesse seront installés de part et d'autre du lieu-dit la Joubardière.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication, par voie postale (28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>*

### 1) Prix de la diversité végétale

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le trophée et le cadre remis à la commune Chedigny pour le prix de la diversité végétale en 2022 qui ont été remis à Isabelle Béjanin, Maire adjointe, le jeudi 02 février par la Société d'Horticulture de Touraine à la maison des sports de Touraine.

## 2) Repas des aînés du 18 mars 2023

Le repas des aînés pour les plus de 70 ans aura lieu le samedi 18 mars à 12h00 à la salle des fêtes avec une animation de Trio Loco et le repas préparé par le Conseil Municipal. Le menu sera composé d'un apéritif avec amuses bouches, une bouchée à la reine, une échine de porc confite et sa purée, de fromages et un café gourmand.

Pour l'apéritif un kir pétillant est envisagé avec des feuilletés saucisses, des croque et des gougères.

La bouchée à la reine sera servie avec le vin blanc de la vigne de Chédigny.

Jean-François Chandellier propose d'accompagner la viande avec des carottes et du céleri, Nicole Perrier suggère un gratin de pommes de terre et butternut. Le Conseil Municipal décide de réaliser une purée de pommes de terre.

Les fromages comprendront du chèvre et du camembert.

Le café gourmand contiendra une salade de fruit, un petit chou et un fondant au chocolat.

Monique Boitard compte commander les petits pains à la boulangerie de Chédigny.

Monsieur le Maire précise que le nombre de personnes présentes est en général de 50 à 60 personnes.

Nicole Perrier rappelle qu'il ne faut pas oublier d'inviter les habitants partis en maison de retraite.

Le Conseil Municipal est invité à se retrouver le samedi matin pour installer les tables.

Laurent Fauvel, Maire adjoint, est chargé de réaliser l'invitation.

## 3) Inauguration de la boutique-atelier L'éphémère

Monsieur le Maire annonce que la boutique-atelier L'éphémère est raccordée à l'électricité. Le chauffage a donc pu être mis en marche.

Le Conseil Municipal fixe la date d'inauguration de la boutique-atelier L'éphémère au samedi 25 mars 2023 entre 10 heures et 12 heures. Les habitants et les financeurs seront invités à y assister.

## 4) Concession de service Presbytère

Laurent Fauvel, Maire adjoint, rappelle que la date limite pour la réception des candidatures dans le cadre de la concession de service au presbytère est fixée au lundi 13 février à midi. A cet égard, la commission municipale se réunira à 14 heures pour procéder à l'ouverture des plis et l'analyse des candidatures. Madame Sandrine Capus, de l'Association d'Aide aux Collectivités Territoriales, qui accompagne la commune sur la mise en œuvre de cette concession de service sera également présente. Enfin, la commission choisira le candidat le 20 février.

Cinq couples de candidats ont assisté à la visite collective du 23 janvier et un autre a demandé une visite le 1<sup>er</sup> février.

Isabelle Béjanin, Maire adjointe, indique que les candidats posent des questions sur les coûts des précédents exploitants auxquelles la commune ne peut apporter de réponses faute d'avoir tous les éléments.

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de concession de service sera rédigé par un avocat.

Jean-François Chandellier demande si la commune envisage d'ouvrir le café municipal le matin lorsque l'agence postale est ouverte. François Rode, Maire adjoint, lui répond que le café municipal est censé répondre à une carence de l'initiative privée, la commune souhaite donc laisser le nouvel exploitant du presbytère répondre à cette demande sans lui faire de concurrence. Monsieur le Maire ajoute que l'agent communal n'a par ailleurs pas beaucoup de temps pour s'occuper simultanément du café municipal et de l'agence postale. Pierre Louault estime que cela pourrait être possible. Il souligne qu'il est important que l'agence postale soit ouverte le samedi car elle est beaucoup trop souvent fermée ce jour-là. Monique Boitard rappelle que c'est en effet le samedi que les habitants qui ont un travail peuvent plus facilement venir chercher leurs plis à l'agence postale.

## 5) Préparation du budget 2023

La commission finances décide de se réunir le vendredi 03 mars à 15h pour préparer le budget primitif 2023.

## 6) Ressources humaines

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que Kévin Martin, agent technique, a démissionné pour aller travailler dans le secteur privé. Joé Pinto a été recruté pour le remplacer le lundi 06 février (il débute avec un contrat à durée déterminée d'un an).

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu une trentaine de candidatures pour le poste d'agent technique et d'entretien espaces verts et a réalisé cinq entretiens.

## 7) Recensement de la population

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population a débuté le 19 janvier et se terminera le 18 février 2023. A ce jour il reste une vingtaine de foyers à recenser.

## 8) Résidences pour les seniors

Monsieur le Maire rend compte aux élus des réunions qui ont eu lieu avec les organismes proposant des résidences. L'objectif est que ces dernières portent totalement le projet du financement à la création des logements, leur location et la gestion complète du parc de résidences. Un rendez-vous et une visite de la résidence de Saint-Cyr-Loire ont eu lieu avec VYV3. A la demande de cet organisme une étude est menée par l'agent recenseur auprès de la population pour déterminer ses attentes. Avec VYV3, les seniors sont locataires et doivent avoir toute leur autonomie. Ils doivent prendre au minimum 15 repas par mois dans la résidence. Un gardien est sur place en cas de besoin. Isabelle Béjanin, Maire adjointe, ajoute que la directrice est présente sur place et a une grande proximité avec les pensionnaires, les pièces sont lumineuses, adaptées aux personnes de plus de 70 ans et des activités sont proposées : jeux, parcours de santé, présence d'un robot... Pierre Louault demande combien de personnes vivent dans cette résidence. Monsieur le Maire lui répond qu'il y en a 66 à Saint-Cyr-sur-Loire.

Monsieur le Maire indique qu'un rendez-vous a par ailleurs eu lieu avec Monsieur Dominique Meunier qui a réalisé un projet d'aménagement avec 8 à 10 logements et deux pour recevoir la famille des pensionnaires.

Céline Diéric souligne que le projet municipal rejoint celui envisagé à Saint-Michel par un particulier.

Le Maire,  
Pascal DUGUÉ

La secrétaire de séance  
Isabelle BÉJANIN

*Procès-verbal approuvé le 24 février 2023 et publié le 27 février 2023.*